

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES**

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 37

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2025-7

Objet : Approbation du compte
administratif de la ville de Trappes -
Exercice 2024

Séance du 14 avril 2025

**L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril, à 18h20 le
Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la
présidence de Ali RABEH,**

Présidence :

Madame Sandrine GRANDGAMBE

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI,
Noura DALI OUHARZOUNE, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON,
Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Anne-Andrée
BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Jamal HRAIBA, Murielle
BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA,
Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Josette
GOMILA, Anne CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Guy
MALANDAIN, Patrick LBOUCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Pierre BASDEVANT représenté par Djamel ARICHI
Aurélien PERROT représenté par Alienor EBLING
Frederic REBOUL représenté par Sarith SA
Houssem DHAOUADI représenté par Jamal HRAIBA
Sira DIARRA représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Suzy LEMOINE représentée par Catherine CHABAY
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD
Fouzi BENTALEB représenté par Said DSOULI
Mimouna SARAMBOUNOU représentée par Abdelhay FARQANE
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON

Absents : Mme Florence BARONE, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Jules CHAMOUX, Pascal TRAN, Stéphane
DREYFUS, Pierre-Jean TISSERAND, Nelly LOUIS, Jean-Baptiste
GRENIER, Philippe FAUGÈRES, Nahida AOUSTIN, Géraldine LUCO

*Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal
administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente
délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa
notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé
devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui
recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité
territoriale pendant ce délai.*

2025-7

Objet : Approbation du compte administratif de la ville de Trappes - Exercice 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-14 (le maire peut assister à la discussion mais ne participe pas au vote), L.2121-29 et L.2121-31 ;

Vu la délibération n° 2024-28 du Conseil municipal du 2 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024 ;

Vu la délibération n° 2024-113 du Conseil municipal du 9 décembre 2024 adoptant la décision modificative n° 1 au budget primitif 2024 ;

Vu la délibération n° 2025-XX du Conseil municipal du 14 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024 ;

Considérant le compte administratif 2024 établi et présenté par Monsieur le Maire ;

Considérant l'avis de la Commission Finances, Développement Économique, Urba, Travaux du 25 mars 2025 ;

Après avoir désigné un président de séance particulier pour cette délibération ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré ;

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote ;

Article 1 : Approuve le compte administratif 2024 de la commune tel que présenté dans la maquette jointe en annexe.

Article 2 : Constate les résultats de clôture de l'exercice 2024 :

- résultat de la section de fonctionnement excédentaire : 9 441 720,14 €
- résultat de la section d'investissement déficitaire : 3 281 648,25 €

Article 3 : Arrête les reports (restes à réaliser) à la somme de 6 608 100,81 € en dépenses et à la somme de 4 313 374,50 € en recettes.

Contre : Dalale BELHOUT – Anne CLERTÉ-DURAND – Josette GOMILA – Patrick LEBOUQC – Benoît CORDIN

Abstentions : Véronique BRUNATI – Annie LE HIR – Guy MALANDAIN

Approuvé à la majorité de 29 voix pour, 5 voix contre, 3 abstention(s).

Pour extrait conforme,

Ali RABEH

Maire de Trappes

18 AVR. 2025



COMpte ADMINISTRATIF ET SES ANNEXES

V-ARRETES ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents 27

Nombre de suffrages exprimés 37

VOTES :

Pour : 23

Contre : 5

Abstentions : 3

Date de convocation : 28 mars 2025

Présenté par le Maire, 14 avril 2025

A Trappes, le 14 avril 2025

Délibéré par l'assemblée délibérante, réunie en session

A Trappes le 14 avril 2025

Les membres de l'assemblée délibérante,

RABEN Ali	Absent	MORAIS Cristina	
ARICHI Djamel		PARENT Colette	
BASDEVANT Pierre		PERROT Aurélien	Pouvoir à Aliénor EBLING
BEAUGENDRE Anne-Andrée		REBOUL Frédéric	Pouvoir à Sarah SA
BENTALEB Fouzi	Pouvoir à Saïd DSOULI	SA Sarah	
BERNARD Murielle		SAMAD Jarina	
CHABAY Catherine		SARAMBOUNOU Mimouna	Pouvoir à Abdelhay FARQANE
DALI-OUHARZOUNE Noura		VELAY Maxime	Pouvoir à Gérard GIRARDON
DENIAU Hélène	Pouvoir à Jarina SAMAD	LE HIR Annie	
DHAOUADI Houssein	Pouvoir à Jamal HRAÏBA	GOMILA Josette	
DIALLO Aminata		CLERTÉ-DURAND Anne	
DIARRA Sira	Pouvoir à Sandrine GRANDGAMBE	CORDIN Benoît	
DSOULI Saïd		LEBOUCQ Patrick	
EBLING Aliénor		KAMLI Mohamed	
FARQANE Abdelhay		BELHOUT Dalale	
GIRARDON Gérard		MALANDAIN Guy	
GRANDGAMBE Sandrine		BRUNATI Véronique	
HRAÏBA Jamal		BARONE Florence	
KABA Ahmed			
LE FOLGOC Marc			
LEMOINE Suzy	Pouvoir à Catherine CHABAY		

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture, le

Date de la publication le

A Trappes, le

18 AVR. 2025

Reçu du Contrôle de légalité le 18/04/2025
 Identifiant : 078-217806215-20250414-11880-AU-1-1

